



## DES GENS EXTRAORDINAIRES REDÉFINISSENT L'EXCELLENCE

# MAKE A POSITIVE CAREER MOVE

Les gens sont au cœur de l'expérience Humber. Ici, chaque jour, nous travaillons côte à côte pour offrir l'excellence, et ce faisant, nous redéfinissons ce que signifie être un chef de file dans l'éducation polytechnique. Les employés de Humber sont engagés, attentionnés et amusants. Nous apprenons et grandissons ensemble. Nous nous efforçons de trouver et de nourrir des employés extraordinaires qui apportent leur meilleur chaque jour.



### Pourquoi Humber

Humber est un endroit pas comme les autres. Ici, vous allez "Trouver votre place" et de construire une carrière et l'avenir qui grandit à mesure que nous grandissons. Dans ce milieu de travail riche et diversifié, nous encourageons diverses idées et vous aidons à trouver un sens et un but profonds afin que vous puissiez être fiers de ce que vous faites et où vous travaillez.

Les grandes carrières commencent par des expériences intéressantes et diversifiées. Chez Humber, nos parcours professionnels vous ouvrent un monde de possibilités infinies à explorer.

Humber prend très au sérieux la recherche et la croissance des bons talents. Nous nous efforçons de bâtir une organisation aussi diversifiée, talentueuse et unique que notre corps étudiant. Nous apportons du cœur à nos pratiques en matière de RH et mobilisons nos employés et leurs organismes représentatifs avec respect et ouverture.

**Le Collège Humber s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion en milieu de travail.**

**L'équité en matière d'emploi est un programme légiféré par la Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi (1995) visant à éliminer les obstacles à la pleine participation à l'emploi pour quatre groupes désignés : les femmes, les Autochtones/Autochtones, les personnes handicapées et les personnes racialisées. Personnes/minorités visibles. Humber inclut la diversité sexuelle et de genre dans le cadre de son programme global d'équité, y compris l'équité en matière d'emploi.**

